



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE

<u>Date de convocation</u> : 02 juillet 2026	L'an deux mil vingt-six, le dix juillet, le comité syndical du SDEM50 légalement convoqué, s'est réuni au siège du SDEM, salle Benjamin Franklin, 5 rue Célestin Gérard à AGNEAUX, sous la présidence de M. Jean-Claude BRAUD
<u>Date d'affichage</u> : 02 juillet 2026	
Nombre de délégués en exercice : 69	
Présents (P) : 59	
<u>Votants</u> : 63	
Excusés : 6 (Ex)	<u>Est désigné secrétaire de séance</u> : Pascal LANGLOIS (secteur 6)
	<u>Procurations : (proc)</u> Laurent GIESBERT (S3) à Hervé LE SAINT (S3) Hubert ENOT (S8) à Carles DUPONT (S8) Christian WALLON (S9) à Jacques LECOQ (S9) Dominique FLAMBARD (S11) à Fabrice DESPREZ (S11)

Étaient présents :

N° secteur	DELEGUES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1	Jean	CHAPDELAINE	Ex	Laëtitia	VAUTIER	
1	Raynald	PIQUET	Ex	Alexis	SANSON	
1	Jessie	ORVAIN	P	Clémence	DUJARDIN	
1	Bernard	DECOENE	P	Philippe	STRUGALA	
1	Hubert	GAZENGEL	P	Thibaut	HORNEZ	
1	Johnny	FOURRE	P	Bertrand	CLAVEAU	
1	Pascal	CATHERINE	P	Fabienne	HELARY	
1	Olivier	NOCQUET	P	Olivier	TIREL	
1	Quentin	MEYER	Ex	Jacques	LUCAS	
2	Patrice	GARNIER	P	Eric	COURTEILLE	
2	Adrien	JEHENNE	P	Gilbert	DANIEL	
2	Stéphane	LEPRIEUR	P	Thierry	LAIGRE	
2	Richard	HERPIN	P	Jacques	DUZERT	
2	Jean-Paul	BRIONNE	P	Patrick	SERRUS	
2	Gérard	CLEMENT	P	Alban	ERACLAS	
3	Noël	GUILLOUET	P	Pascal	HOUSSIN	
3	Jean-Pierre	MAJORCRYK	P	Bertrand	LECOMPAGN ON	
3	Patrick	NIOBEY	P	Sabine	RICOUR	
3	Jean-Luc	VOIRIN	P	Sabrina	BEAUQUET	
3	Laurent- Emmanuel	GIESBERT	proc	Bruno	BOUET	
3	Virginie	PATIN	P	Sylvain	CLERAUX	
3	Sophie	JANVOIE	P	Gaëtan	COUPARD	
3	Hervé	LE SAINT	P	Eric	TERREE	

4	Denis	HUBERT	P	Francis		
4	Pascal	RENOUF	Ex	Yvan	SOULARD	
4	Daniel	VESVAL	P	Jean-Louis	PICOT	
5	Serge	LESTRADE	P	André	GIRON	
5	Pierre	VAUDRY	P	Yoann	LECHEVALIER	
5	Jacky	VAYER	P	Emmanuel	FRERET	
5	Samuel	GRANDIN	Ex	Christophe	JEAN	
5	Mathilde	LECOMPTE	P	Yoann	MAURY	
5	Daniel	LEFRANC	P	Jérémy	BOURGEOIS	
5	Thomas	PAYSANT- LEROUX	P	Stéphane	JOUIN	
5	Claude	HENNEQUIN	P	Pascal	POULLAIN	
6	Jean-Claude	BRAUD	P	Hugo	BRUGEAT	
6	Pascal	LANGLOIS	P	Laëtitia	DEBASLY	
6	Jean-Charles	ENOT	P	Jennifer	ENEE	
6	Alain	LENESLEY	P	Jacques	CLAIRAU	
6	Mickaël	GRANDIN	P	Sébastien	LEMONNIER	
6	Antoine	LE TROADEC	P	Gilbert	PIEDAGNEL	
6	Jacques	CIROU	P	Mélanie	THIEBOT	
6	Patrick	LANGLOIS	P	Alain	MARIE	
6	Roland	COURTEILLE	P	Serge	BURNEL	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	P	Didier	DEMEAUTIS	
7	Michel	EURAS	Ex	Louis	CORDIER	
7	Roland	MARESQ	P	Nicolas	LENOUVEL	
7	Eric	POLFLIET	P	Maxence	CALAIS	
7	Thierry	ROGER	P	Stéphane	LEGOUEST	
8	Carles	DUPONT	P	Claude	CHANTREUI	
8	Hubert	ENOT	proc	Gérard	CHARRAULT	
8	Dominique	MESNIL	P	Pascal	FOUQUET	
8	Olivier	TARDIVEAU	P	Lionnel	LEPOURRY	
9	André	LEFEVRE	P	Thierry	BARDOU	
9	Jacques	LECOQ	P	Pierre	NOEL	
9	Christian	WALLON	proc	Bertrand	OLIVERES	
9	Henry	DELAPLACE	P	Philippe	LE CLECH	
9	Gilbert	DOUCET	P	Yves	ASSELIN	
10	Edouard	MABIRE	P	Charlotte	LEMONNIER	
10	Olivier	LACROIX	P	Pierre	CABEL	
10	Bruno	SANSON	P	Noël	SANSON	
10	Arnaud	LEBOULANGE R	P	Fabrice	CHAUDET	
10	Jean-Pierre	LEQUERTIER	P	Alain	LANGLOIS	
10	Antoine	DIGARD	P	Allain	COSSE	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Thierry	AUQUIER	
11	Dominique	FLAMBARD	proc	Eric	CATHERINE	
11	Hubert	LEFEVRE	P	Marc	LALANDE	
11	Michel	PASQUALOTTI	P	Louis	LAURENT	
11	Eric	LAURENT	P	Alain	BECQUET	
11	Philippe	LEPOITTEVIN	P	Vincent	JAGU	



sdem50

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE

Réunion du Comité Syndical

Séance du 10 juillet 2026Délibération n° CS-2026-30**Objet : Détermination du nombre de Vice-Présidents et de membres au Bureau Syndical**

VU les dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indiquant que « le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents » ;

VU l'article 6.3 des statuts du SDEM50 définissant les modalités de composition du bureau syndical ;

CONSIDERANT que M. Jean-Claude BRAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Président et a été immédiatement installé ;

CONSIDERANT que le Président expose à l'assemblée que la définition du nombre de membres du bureau relève de la compétence du comité syndical ;

CONSIDERANT que M. le Président propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à hauteur de 12 postes (1 poste pour chacun des 11 collèges territoriaux / secteurs d'énergies / 1 poste pour le collège EPCI lorsque ce dernier sera créé) et le nombre de membres du bureau syndical à hauteur de 4 postes ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical:

DECIDE :

- De déterminer le nombre de membres du bureau syndical du SDEM50 de la façon suivante :
 - 12 postes de Vice-Présidents
 - 4 postes de membres du bureau

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT du SDEM50

Jean-Claude BRAUD